

<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1485>



Gérer votre section sportive scolaire

- Sport et...
- Les Sections Sportives Scolaires



Date de mise en ligne : lundi 17 septembre 2018

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Cet article a pour vocation de vous fournir les informations nécessaires à la bonne gestion de votre section sportive scolaire auprès des institutions éducatives.

Votre établissement accueille une ou plusieurs sections sportives scolaires.

Les établissements qui accueillent au moins une section sportive scolaire, reçoivent au mois de septembre un courriel (**Apache**) afin de répondre à une enquête en ligne.

Attention, pour chaque section sportive, un courriel spécifique est envoyé avec un mot de passe intégré. Je vous prie de bien lire l'intitulé du courriel afin de bien répondre à l'enquête de la section dont vous êtes le référent.

Remarque, une demande de fermeture doit aussi s'effectuer via ce questionnaire en ligne pour être prise en compte officiellement par le comité.

Ce questionnaire est **obligatoire**, il permet au comité de pilotage académique qui se réunit au début du mois de décembre de statuer sur chaque section sportive scolaire de l'académie.

Dans un second temps, vous devez remplir le document Word (liste des élèves) envoyé dans un courriel distinct. Attention, si votre établissement gère plusieurs sections, il faudra dupliquer ce document afin que chaque section sportive dispose de son propre document.

<dl class='spip_document_3108 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>



Ce document Word est à remplir au format numérique (Word, ODT) et devra être retourné par courriel au conseiller technique de votre département :

Florence Josseron pour l'Ain : ce.ia01-cpdeps2@ac-lyon.fr

Jocelyne Caumeil pour la Loire : ce.ia42-eps@ac-lyon.fr

Philippe Bouzonnet pour le Rhône : ce.ia69-cmeps@ac-lyon.fr

La date limite pour répondre au questionnaire bilan intermédiaire des sections sportives scolaires a été fixée au **12 octobre 2018**.

Rappel : Les conventions (document papier) de partenariat unissant la section sportive scolaire et une fédération sportive nationale ou une de ses structures déconcentrées ayant été éventuellement mises à jour doivent être transmises directement au conseiller pédagogique de votre département au plus vite.

<dl class='spip_document_3124 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>



Modèle convention 2018